Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes

A3A Audit

Carole Bollani-Billet
Vincent Dubuc
Franck Gy
Colette Weizman

Association
ACCELERATEUR M

61 Boulevard des Dames
Bâtiment le Castel
13002 MARSEILLE

Exercice de 16 mois clos le 31 décembre 2019

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Tour Méditerranée,
65 Avenue Cantini, 13006 Marseille

Tél. 04 91 33 02 83
Fax 04 91 54 32 36

cabinet@a3aaudit.fr

S.A.R.L. au Capital de 75 000 € - R.C.S. B 073 803 520 - Inscrite au Tableau de l'Ordre Région de Marseille et près de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes

A3A Audit

Carole Bollani-Billet
Vincent Dubuc
Franck Gy
Colette Weizman

Aux membres de l'Assemblée,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels l'Association Accélérateur M relatifs à l'exercice de 16 mois clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 11 septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Tour Méditerranée,
65 Avenue Cantini, 13006 Marseille
Tél. 04 91 33 02 83
Fax 04 91 54 32 36
cabinet@a3aaudit.fr

S.A.R.L. au Capital de 75 000 € - R.C.S. B 073 803 520 - Inscrite au Tableau de l'Ordre Région de Marseille et près de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédées qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment sur la correcte prise en compte du principe de séparation des exercices en ce qui concerne les subventions, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Par ailleurs, le point « Etat des provisions » de l'annexe expose la comptabilisation d'une provision pour risque de reversion relative à la subvention de la Métropole Aix-Marseille Provence. Nos travaux ont consisté à vérifier le caractère approprié de la méthode comptable et la méthode d'évaluation retenue et des données sur lesquelles elles se fondent. Nous nous sommes par ailleurs assurés du caractère raisonnable de cette approche.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité de votre Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de votre association.

A3A AUDIT
Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes
65 avenue Jules Cantini- 13006 MARSEILLE
Tél : 04 91 33 02 83 – Fax : 04 91 54 32 36
SIRET : 07380352000060

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

  Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

A3A AUDIT
Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes
65 avenue Jules Cantini- 13006 MARSEILLE
Tél : 04 91 33 02 83 – Fax : 04 91 54 32 36
SIRET : 07380352000060

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 24 septembre 2020.

A3A AUDIT
Commissaire aux Comptes



Carole BOLLANI-BILLET





BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2019 17			Exercice N-1 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	3 000	666	2 334		2 334	
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total I	3 000	666	2 334		2 334	
	Comptes de liaison **Total II**						
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés						
	Autres créances	35 133		35 133		35 133	
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	76 194		76 194		76 194	
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	497		497		497	
	Total III	111 824		111 824		111 824	
	Charges à répartir sur plusieurs exercices **(IV)**						
	Primes de remboursement des obligations **(V)**						
	Ecarts de conversion actif **(VI)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	114 824	666	114 158		114 158	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2019 17	Exercice N-1 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS ASSOCIATIFS	**Fonds propres**				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	42 531-		42 531-	
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	42 531-		42 531-	
	Comptes de liaison **Total II**				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques	57 551		57 551	
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III	57 551		57 551	
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
	Dettes fiscales et sociales	28 414		28 414	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	33 225		33 225	
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	37 500		37 500	
	Total IV	99 138		99 138	
	Ecarts de conversion passif **(V)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	114 158		114 158	

(1) Dont à plus d'un an 61 638
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 17	Exercice N-1 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	21 683		21 683	
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	262 500		262 500	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	3 477		3 477	
Collectes				
Cotisations	1 600		1 600	
Autres produits	89		89	
Total I	289 349		289 349	
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	102 894		102 894	
Impôts, taxes et versements assimilés	1 102		1 102	
Salaires et traitements	119 914		119 914	
Charges sociales	49 726		49 726	
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	666		666	
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	29		29	
Total II	274 330		274 330	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	15 020		15 020	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 17	Exercice N-1 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financieres				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)				
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	15 020		15 020	
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	57 551		57 551	
Total VIII	57 551		57 551	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	57 551-		57 551-	
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	289 349		289 349	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	331 881		331 881	
Solde intermédiaire	42 531-		42 531-	
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	42 531-		42 531-	

ANNEXE

Exercice du 11/09/2018 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 114 158.31 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 289 349.43 Euros et dégageant un déficit de 42 531.07- Euros.

L'exercice a une durée de 17 mois, couvrant la période du 11/09/2018 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les conséquences de la crise sanitaire ne permettent pas d'évaluer les impacts chiffrés sur l'activité de l'association et notamment l'attribution des suvbentions sur 2020.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 11/09/2018 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			3 000
TOTAL			3 000
TOTAL GENERAL			3 000

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			3 000	3 000
TOTAL			3 000	3 000
TOTAL GENERAL			3 000	3 000

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		666		666
TOTAL		666		666
TOTAL GENERAL		666		666

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	666				
TOTAL	666				
TOTAL GENERAL	666				

ANNEXE

Exercice du 11/09/2018 au 31/12/2019

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges		57 551			57 551
TOTAL		57 551			57 551
TOTAL GENERAL		57 551			57 551
Dont dotations et reprises exceptionnelles		57 551			

Il s'agit d'une proratisation de la subvention de la Métropole pour l'année 2019 du fait du retard pris par la structure pour la mise en route de ses activités. Le réalisé au 31/12/2019 reste inférieur au budget initialement prévu. C'est pourquoi il a été décidé, par mesure de prudence, de provisionner un risque de reversion de la subvention versée par la Métropole, à hauteur du budget non encore exécuté.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Divers état et autres collectivités publiques	30 000	30 000	
Débiteurs divers	5 133	5 133	
Charges constatées d'avance	497	497	
TOTAL	35 631	35 631	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Personnel et comptes rattachés	10 041	10 041		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 012	13 012		
Taxe sur la valeur ajoutée	3 670	3 670		
Autres impôts taxes et assimilés	1 691	1 691		
Autres dettes	33 225	33 225		
Produits constatés d'avance	37 500	37 500		
TOTAL	99 138	99 138		

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 11/09/2018 au 31/12/2019

Détail des produits à recevoir

	Montant
Droits d'entrée des starts-up	5 133
Total	5 133

Détail des charges à payer

	Montant
Factures des experts et coaches	33 225
Total	33 225

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	497
Total	497
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	37 500
Total	37 500

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
Subvention de la Métropole Aix-Marseille année 2018	100 000
Subvention de la Métropole Aix-Marseille année 2019	150 000
Subvention de la Mairie de Marseille année 2019-2020	50 000
Total	300 000

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	2
Employés	1
Total	3